

PARUTION DANS LE COURRIER PICARD

EDITION DU 20/10/2020

COMMUNE DE ROUVILLE

AVIS AU PUBLIC
Enquête publique conjointe sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et de révision du Zonage d'Assainissement et du zonage des eaux pluviales.

Le Maire de ROUVILLE par arrêté n°12 en date du 22.09.2020, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de révision du zonage d'assainissement et du zonage des eaux pluviales.

Monsieur Alain GIAROU, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS.

L'enquête se déroulera en mairie de ROUVILLE, siège de l'enquête, pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 12 octobre 2020 de 14 heures à vendredi 13 novembre 2020 18 heures, aux jours et heures d'ouverture de la mairie qui sont :

- Les lundis de 14 heures à 17 h 30.
- Les mercredis de 14 h 30 à 18 heures.
- Les vendredis de 14 h 30 à 18 heures.
- Les samedis de 9 heures à 12 heures.

Les mesures de prévention et de protection issues des dispositions gouvernementales liées à la période d'épidémie Covid-19 (distanciation physique, gestes barrières, port du masque, mise à disposition de gel hydro-alcoolique etc...) seront appliquées au siège de l'enquête, de plus les possibilités de communication par voie numérique seront renforcées.

Ainsi pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance d'une part des dispositions du projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme et des avis des Personnes Publiques consultées, d'autre part du projet arrêté de zonage d'assainissement et de zonage des eaux pluviales, sur support papier ou informatique en mairie, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://revision-plu-zonageassainissements-rouville-enquete publique.net/>, il pourra également consigner ses observations sur les registres d'enquête déposés en mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, ou encore lui faire part de celles-ci lors des permanences téléphoniques. Le public pourra aussi faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, à l'adresse suivante : revision-plu-zonageassainissements-rouville@enquete publique.net (registre d'enquête « dématérialisé »).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de ROUVILLE :

- Lundi 12 octobre de 14 heures à 17 heures.
- Samedi 7 novembre de 9 heures à 12 heures.

Les permanences du commissaire enquêteur par téléphone se feront les :

- Mercredi 21 octobre 2020, de 14 heures à 16 h 30.
- Lundi 2 novembre 2020, de 16 h 30 à 19 heures.

Selon la procédure suivante : les prises de RDV pour ces entretiens par téléphone (cinq créneaux horaires de 30 minutes chacun par permanence) se feront en contactant la mairie de ROUVILLE, situé 10, rue René Delorme 60800 ROUVILLE, 03 44 87 17 45, mairie.rouville@wanadoo.fr, aux jours et heures d'ouverture sus-indiquées. La personne voulant s'entretenir avec le commissaire enquêteur par ce moyen sera priée de laisser un n° de téléphone sur lequel elle sera rappelée dans le créneau horaire convenu.

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie et sur le site : <https://revision-plu-zonageassainissements-rouville-enquete publique.net>.

Le Maire, JP Haudrechy

Edition 20-10-2020